



Hes·so

Plan d'études cadre 2022

**Master of Science
HES-SO en
Ostéopathie**



Table des matières

	Fonction et construction du Plan d'études cadre	4
	Le positionnement institutionnel	5
1.1	Le paysage académique international et national	5
1.2	Le portefeuille HES-SO	5
1.3	Le domaine Santé	7
1.4	La gouvernance du domaine	8
1.5	Les hautes écoles	9
	Ostéopathe, une profession de la santé	10
2.1	Les évolutions de la société et ses enjeux	10
2.2	L'ostéopathie et ses champs d'intervention	10
	Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé	12
3.1	Les modalités pédagogiques	12
3.2	L'alternance intégrative	12
3.3	Le dispositif de formation clinique	13
3.4	La méthodologie scientifique et l' <i>Evidence-Based Practice</i>	13
3.5	Le Travail de Master (TM)	13
3.6	Le système de santé suisse	14
3.7	L'interprofessionnalité	14
3.8	La digitalisation	14
3.9	La durabilité	15
	La formation en Ostéopathie de niveau Master	16
4.1	La vision de la formation	16
4.2	Les formes et les voies d'études	16
4.3	L'organisation des études	16
4.4	La planification des études	17
4.5	Le système de qualification	17
4.6	Les effets du titre Master of Science HES-SO en Ostéopathie	17
	Le référentiel de compétences pour la formation	18
5.1	Une approche par compétences	18
5.2	Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)	18
5.3	Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)	19
5.4	Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 8)	19
5.5	Les compétences par rôles	20
	Les axes de formation	22
6.1	Intégration des savoirs diagnostiques et des savoir-faire ostéopathiques	22
6.2	Formation clinique	23
6.3	Travail de Master	23

La mobilité	24
La qualité	24
8.1 La veille métier	24
8.2 La veille scientifique	25
8.3 La veille programme	25
Références	26

Fonction et construction du Plan d'études cadre

Chaque filière santé de la HES-SO dispose d'un plan d'études cadre (PEC). Le présent document régit la formation de la filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie, dispensée dans la :

- Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR

Ce document précise un ensemble de fondements normatifs généraux auxquels tous les programmes des filières du domaine Santé de la HES-SO doivent satisfaire. Il énonce également les normes spécifiques à chaque filière auxquelles les programmes des différentes hautes écoles doivent répondre pour chacune de leurs filières locales. Il offre une vision générale de la formation et de son organisation permettant d'assurer que les étudiant·es qui s'engagent dans un cursus d'études atteignent les compétences professionnelles correspondant au titre visé.

Selon leur contexte régional et leurs spécificités, les hautes écoles déclinent et implémentent ce PEC dans leur programme de formation.

Ce PEC satisfait aux exigences fixées par :

- la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 ;
- le cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) ;
- le guide d'utilisation des ECTS 2015 de la Commission européenne ;
- les règlements de la HES-SO.

Par-delà les spécificités des prestations de santé délivrées par chaque profession, et en conséquence de la formation à celles-ci, les professionnel·les de la santé partagent des savoirs, exercent dans des environnements proches et collaborent fréquemment. Sur le plan pédagogique, les formations en santé sont caractérisées par des périodes en immersion dans des milieux de travail. Enfin, dans le contexte du domaine Santé de la HES-SO, les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières peuvent harmoniser des contenus et des modalités pédagogiques relatifs à certains objets partagés créant de cette manière un socle minimum commun aux PEC : les modalités pédagogiques, l'alternance intégrative, la méthodologie scientifique, le Travail de Bachelor, le système suisse de la santé, l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité.

L'élaboration de chaque PEC s'inscrit dans une logique de co-construction basée sur la consultation de parties prenantes disposant d'une expertise métier, d'une expertise interprofessionnelle sur des objets transversaux aux filières du domaine Santé, ainsi que d'une expertise de gestion de différents types d'institutions socio-sanitaires.

L'accès au marché du travail en ostéopathie nécessite en Suisse un Master, dès lors la formation à l'ostéopathie comprend l'obtention d'un Bachelor of Science en Ostéopathie non professionnalisant suivie d'un Master of Science en Ostéopathie. Le Master développe les compétences acquises en Bachelor.

Le positionnement institutionnel

1.1 Le paysage académique international et national

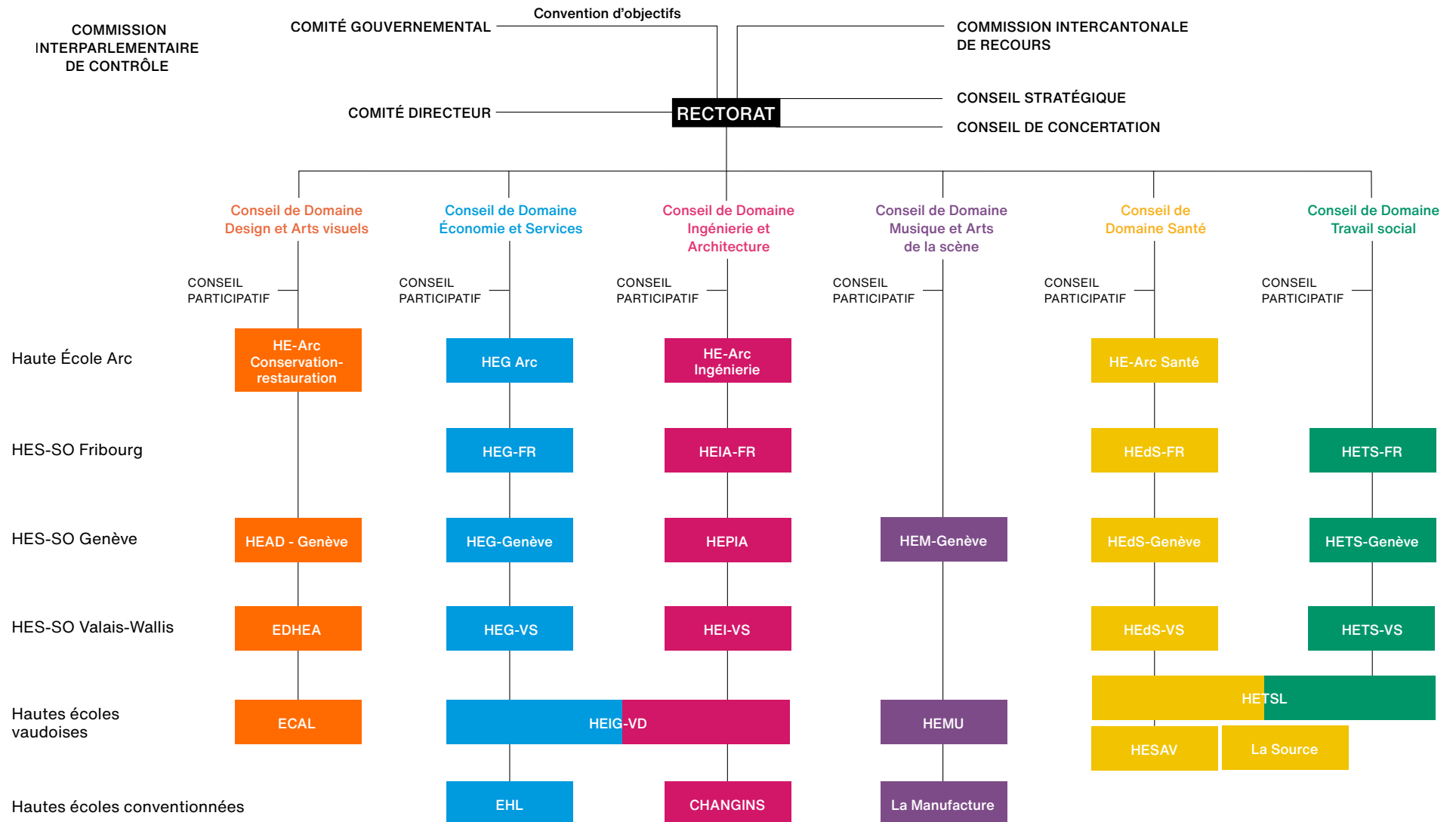
Au niveau international, les réglementations pour la formation des ostéopathes ainsi que pour la pratique professionnelle sont très disparates.

Au niveau national, la formation en Ostéopathie s'effectue uniquement dans la HES-SO. En 2022 ou 2023, une nouvelle formation verra le jour au sein de la *Fernfachhochschule Schweiz* (FFHS).

Les hautes écoles spécialisées qui dispensent des formations dans le domaine de la santé sont regroupées nationalement dans une association : la Conférence Spécialisée Santé (CSS) qui défend politiquement leurs intérêts, promeut leur visibilité, assure un dialogue avec les associations professionnelles et les employeurs.

1.2 Le portefeuille HES-SO

La HES-SO est une haute école spécialisée au sens de la Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE). Elle développe et coordonne les activités de formation et de recherche des hautes écoles de sept cantons qui lui sont rattachées conventionnellement (Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale [HES-SO]). L'organigramme de la HES-SO montre comment les organes centraux et les six domaines de la HES-SO, sont organisés avec les écoles cantonales qui hébergent les filières.



1.3 Le domaine Santé

Quantitativement à la rentrée 2020-2021, 18% des étudiant·es de la HES-SO, soit près de 4000 personnes¹, sont inscrit·es dans une filière du domaine Santé.

Au niveau Bachelor, le domaine Santé est composé de sept filières d'études :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Au niveau Master, le domaine comprend le Master en Ostéopathie. Il offre aussi, conjointement avec l'Université de Lausanne (UNIL), le Master en sciences infirmières et le Master en Sciences de la santé à orientations.

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles des sept cantons de Suisse occidentale.

Tableau 1 - Hautes écoles et filières du domaine Santé

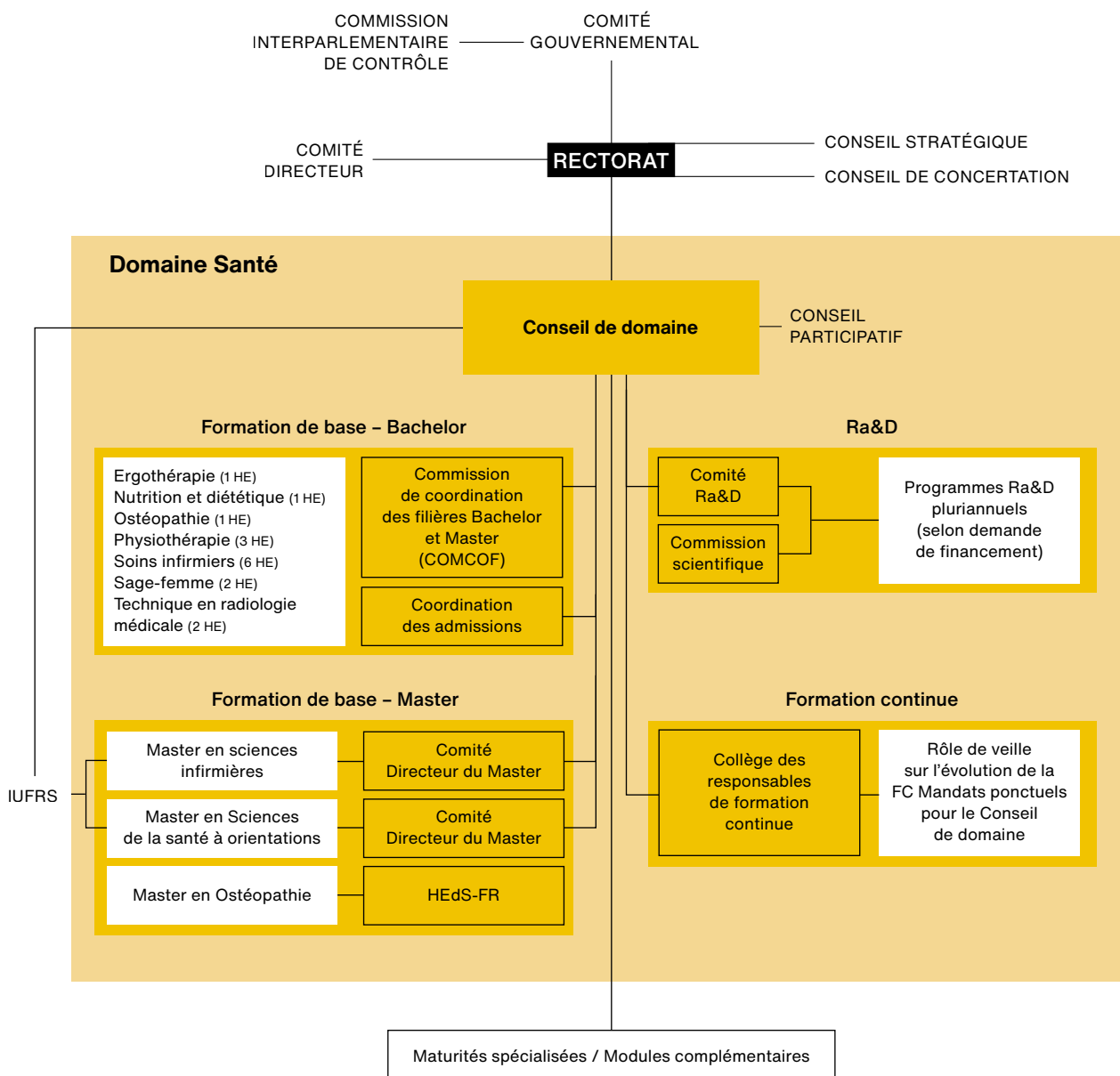
Lieux de formations	Filières d'études
HE-Arc Santé	BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR	BSc et MSc en Ostéopathie BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)	BSc en Nutrition et diététique BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
Haute école de travail social et de la santé Lausanne - HETSL	BSc en Ergothérapie
Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)	BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source	BSc en Soins infirmiers
HES-SO Master	MSc en Sciences de la santé (conjoint avec l'UNIL) à orientations : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Technique en radiologie médicale MSc en sciences infirmières (conjoint avec l'UNIL)

¹ www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres

1.4 La gouvernance du domaine

Les organes du domaine Santé sont le Conseil de domaine et le Conseil participatif. Le domaine se compose aussi d'instances permanentes qui sont la Commission de coordination des filières Bachelor et Master du domaine (COMCOF), le Comité de Recherche appliquée et Développement du domaine Santé (Comité Ra&D) et la Commission scientifique du domaine Santé (RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU DOMAINE SANTÉ DE LA HES-SO DU 1ER AVRIL 2015, NON PUBLIÉ).

Figure 1 - Organigramme du domaine Santé



Le Conseil de domaine est l'organe de direction du domaine. Il est composé :

- de la·du responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la·du président·e du Comité Ra&D ;
- de la·du président·e de la COMCOF.

Les membres de la COMCOF participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine promeut les intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination des missions d'enseignement, de formation continue, de Ra&D assurées par les hautes écoles. Il valide les règlements de filières et les PEC, statue sur les admissions, émet des directives et dispositions d'application des décisions du Rectorat, nomme les membres de la COMCOF, du Comité Ra&D et la Commission scientifique. Il consulte le Conseil participatif en particulier sur la stratégie académique du domaine.

Dans une vision de dialogue et de concertation, le Conseil participatif contribue au développement académique et stratégique du domaine. Il permet de créer un lien entre les directions, le personnel et les étudiant·es.

La COMCOF est une instance de coordination du domaine. Ses membres sont les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières Bachelor du domaine Santé ainsi que les responsables du Master en Ostéopathie, du Master en Sciences de la santé à orientations et la ou le référent·e du Master en sciences infirmières. Elle permet aux filières de se concerter et de s'accorder sur certains éléments des PEC ainsi que sur l'application des règlements et des décisions des instances de la HES-SO. Elle institue la communication entre les filières à propos des programmes et des contenus de formation.

Le Comité Ra&D assure le pilotage, la coordination et la promotion de la Ra&D du domaine. Ses membres sont les responsables de la mission Ra&D des écoles. De son côté, la Commission scientifique est un organe d'expertise Ra&D du domaine composé des professeur·es des diverses écoles. Elle assure la mise en œuvre des instruments de soutien à la recherche prévus pour le domaine.

1.5 Les hautes écoles

Les hautes écoles qui font partie de la HES-SO sont indépendantes les unes des autres. Cependant, le Conseil de domaine sert de plateforme de coordination pour les dossiers transversaux au domaine Santé concernant les missions Enseignement, Ra&D et Politiques institutionnelles. Les décisions du Conseil de domaine sont le produit de leur coopération ; elles sont opérationnalisées par les hautes écoles.

Ostéopathe, une profession de la santé

2.1 Les évolutions de la société et ses enjeux

Les professions de la santé doivent répondre aux besoins de santé de la population résidant en Suisse et s'insérer dans le système suisse de santé de manière à fournir des prestations efficaces, de qualité, adéquates et économiques. L'évolution démographique et sociale accroît et complexifie la demande en soins aigus, de longue durée, de réadaptation et palliatifs autant en santé physique que psychique ou mentale. Elle exige des professionnel·les la capacité à exercer en milieu hospitalier, d'hébergement et dans la communauté ainsi qu'à développer des interventions de traitement de la maladie autant que de prévention, de maintien et de promotion de la santé. Elle leur demande de répondre à des personnes, des familles, des groupes sociaux différents requérant une compréhension de l'altérité et de coordonner leurs interventions respectives et avec les professionnel·les du travail social ou de l'éducation.

Du point de vue scientifique et technologique, le domaine de la santé est en forte évolution continue. Les professionnel·les du tertiaire A doivent maîtriser les outils numériques présents dans le système de santé et la recherche pour, notamment, transférer des preuves scientifiques dans leur exercice. Elles et ils doivent en conséquence avoir la capacité à se former tout au long de leur vie professionnelle afin d'être en phase avec l'évolution de leur domaine.

2.2 L'ostéopathie et ses champs d'intervention

L'ostéopathie est une profession de la santé dont les méthodes de traitement, basées sur des techniques manuelles, sont à la fois préventives et curatives. En s'appuyant sur le concept que l'organisme est un tout et que la santé passe par l'équilibre fonctionnel de l'ensemble des structures qui composent le corps humain, l'ostéopathie englobe toutes les techniques de diagnostic et de manipulation thérapeutique visant la découverte, le traitement et la prévention des restrictions de mobilité, c'est-à-dire des modifications de l'état de la structure (anatomique), réversible en cas de traitement approprié. Elle propose une approche manuelle des troubles somatiques et ceci dans une perspective intégrative de l'étude des symptômes, des signes cliniques, et du jugement propre de la ou du clinicien·ne. La finalité du traitement ostéopathique passe non seulement par les manipulations ou ajustements qui reposent sur une connaissance fine de l'anatomie, de la biomécanique et de la physiologie et qui nécessite des gestes précis et rigoureux ; mais aussi par la dimension relationnelle, à savoir l'écoute de la parole de la ou du patient·e, la prise en considération de ses habitudes de vie et de son état global.

L'ostéopathe est un·e praticien·ne de premier recours (consultation directe, autrement dit ne nécessitant pas de passer par un médecin pour consulter un·e ostéopathe). Les prestations d'ostéopathie sont à charge des assurances complémentaires dont les modalités de remboursement sont variables. Les patient·es de tous âges consultent le plus souvent en raison de troubles de l'appareil locomoteur, mais aussi des systèmes ORL, digestif, urinaire, gynécologique ou nerveux. L'ostéopathe établit un diagnostic différentiel et d'exclusion lorsqu'elle ou il identifie des pathologies dont la thérapeutique nécessite une intervention médicale. L'ostéopathe participe ainsi efficacement à l'orientation des patient·es en les adressant, selon leurs symptômes ou leurs troubles, à des spécialistes, médecins ou thérapeutes, qui peuvent répondre à leur problématique.

Champs d'intervention

L'activité professionnelle des ostéopathes est exercée :

- en cabinets d'ostéopathie indépendants ;
- en cabinets collectifs (éventuellement avec d'autres professionnel·les de la santé) ;
- au sein de centres de santé, réseaux de médecins ;
- en institutions sanitaires telles qu'hôpitaux, cliniques de réadaptation, établissements médico-sociaux ;
- au sein de services de soins ambulatoires tels que services de soins à domicile ou polycliniques ;
- par des activités de conseil au service des médecins, de compagnies d'assurances, etc. ;
- dans des départements médicaux au sein d'associations (en particulier sportives).

D'autres champs d'activité peuvent se déployer dans des domaines connexes, tels que la promotion de la santé et la prévention, la formation d'adultes, les associations spécialisées, les organisations de santé au niveau national, dans l'enseignement et la recherche, notamment auprès des hautes écoles spécialisées.

Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO s'appuient sur un concept de formation partiellement commun qui permet une mutualisation de contenus et modalités pédagogiques tout en étant spécifié au sein de chaque filière. Une grande importance est accordée au développement de compétences transversales aux professions de la santé et à l'interprofessionnalité. Ce partage assure que les formations répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et soient ajustées au système sanitaire suisse.

3.1 Les modalités pédagogiques

Les modalités d'enseignement des filières du domaine Santé sont variées, ajustées aux types de compétences à développer, aux profils variés des apprenant·es, ainsi qu'aux équipements et au personnel dont les écoles disposent avec pour objectif le développement des compétences et de l'autonomie des étudiant·es. De la diversité des modalités d'enseignement découle celle des modalités d'évaluation.

L'ensemble de ces modalités répondent à quelques principes :

- Une pédagogie de l'alternance et un enseignement fondé sur des situations professionnelles emblématiques ;
- La valorisation de la recherche dans l'enseignement ;
- L'alternance de travaux individuels qui exigent et augmentent des savoirs personnels et de travaux en groupes qui s'appuient sur l'intelligence collective et la développent ;
- La possibilité de se déployer dans un mode d'enseignement présentiel, co-modal, à distance synchrone ou à distance asynchrone ;
- Le recours à des méthodes pédagogiques diversifiées, innovantes et actualisées.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*) (EUROPEAN COMMISSION, 2019), ce qui implique de former les étudiant·es au caractère éphémère des connaissances acquises, de leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans l'actualisation de leurs connaissances et de les outiller pour continuer à apprendre, notamment apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, transférer des savoirs dans l'exercice professionnel, construire de nouvelles connaissances.

3.2 L'alternance intégrative

Le Master en Ostéopathie comme les formations Bachelor du domaine Santé, à l'exception de celui en Ostéopathie, alternent des périodes de formation à l'école avec d'autres en milieu d'exercice professionnel. La formation théorique, méthodologique ou pratique et technique en école prépare les étudiant·es à exercer leurs raisonnements cliniques ainsi que des actions professionnelles dans des milieux de travail et auprès de personnes recevant les services de cette profession.

Cette alternance favorise l'appropriation et l'intégration des savoirs acquis en cours et permet de les questionner, d'en augmenter le sens et de les enrichir dans une pratique réflexive. Après une période de formation pratique, les cours peuvent s'appuyer sur les compétences et les représentations professionnelles acquises et les renforcer, les affiner par de nouveaux contenus de cours qui s'y intègrent. L'intégration est facilitée par le soutien à la pratique réflexive offerte par les équipes pédagogiques des filières ainsi que par l'encadrement pédagogique assuré par les professionnel·les engagé·es dans le dispositif de formation clinique spécifique de la filière Ostéopathie.

Le cursus Master en Ostéopathie est construit de manière à favoriser cette alternance de par son architecture. En effet, toutes les semaines de l'année académique contiennent simultanément des périodes de cours et de formation clinique.

3.3 **Le dispositif de formation clinique**

La formation clinique ne fait pas partie du dispositif de formation pratique de la HES-SO. Elle permet la mise en situation réelle avec les patient·es et l'application professionnalisante de la formation. Elle diffère de la formation pratique durant le Bachelor en Ostéopathie lors de laquelle les situations sont simulées.

La filière Master en Ostéopathie a mis en place depuis septembre 2017 un dispositif de formation clinique permettant l'encadrement des étudiant·es durant leurs stages en cabinet ou en institution médicalisée (hôpitaux, cliniques, polycliniques, établissements médicaux sociaux, etc...). Ce dispositif permet la standardisation du développement et de l'évaluation des compétences attendues en fin de chaque période de formation clinique. Les encadrant·es ou « personnes de référence (PR) » suivent une formation de type modulaire sur six jours, dispensée par les conseiller·ères pédagogiques de la Haute école de santé Fribourg et des professeur·es de la filière Ostéopathie. De plus, des journées de « communauté de pratique » sont organisées semestriellement pour les PR afin d'échanger sur les bonnes pratiques dans l'évaluation et l'acquisition des compétences par les étudiant·es.

3.4 **La méthodologie scientifique et l'*Evidence-Based Practice***

Le domaine de la Santé est en forte évolution scientifique, laquelle se caractérise par un élargissement des connaissances scientifiques et une évolution des pratiques professionnelles.

L'autonomie des étudiant·es dans la conduite de leurs interventions et la responsabilité qui en découle implique la maîtrise de démarches scientifiques d'une part pour participer à la production de connaissances dans leurs domaines respectifs et d'autre part pour fournir des prestations fondées sur des savoirs scientifiquement établis et actualisés. Les filières préparent leurs étudiant·es à :

- Questionner les fondements scientifiques des pratiques professionnelles ;
- Chercher dans la production scientifique des données probantes et les analyser ;

- Contribuer au transfert des données probantes dans les pratiques professionnelles ;
- Être familiarisé·es avec les principales méthodes de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation des données utilisées dans leur champ professionnel et en connaître les principales forces et faiblesses méthodologiques.

3.5 **Le Travail de Master (TM)**

Le Travail de Master est un travail encadré à caractère scientifique réalisé individuellement ou en groupe. Il peut être la réalisation dans son intégralité d'une démarche de recherche ou d'un projet. La filière soutient, dans la mesure du possible, la réalisation inter-professionnelle de TM.

Le TM prépare les étudiant·es à :

- Elaborer une question de recherche en se basant sur les connaissances existantes ;
- Identifier l'approche méthodologique quantitative ou qualitative la plus adaptée pour répondre à la question de recherche, et mettre en œuvre cette méthode ;
- Définir un instrument de collecte de données et les collecter
- Analyser et discuter les résultats obtenus avec la rigueur scientifique nécessaire ;
- Tirer des conclusions et élaborer des perspectives pour l'ostéopathie sur la base de la démarche entreprise ;
- Rédiger selon les standards de la communication scientifique ;
- Communiquer sur le travail réalisé de manière claire et efficace.

Dans la filière Ostéopathie, le TM débouche sur l'obtention de 30 ECTS.

3.6 Le système de santé suisse

Les professionnel·les de la santé sont inséré·es dans le système de santé suisse qui conditionne l'exercice professionnel comme l'accès aux prestations.

Durant leur formation, les étudiant·es acquièrent des connaissances sur l'organisation de ce système, en particulier le rôle de la Confédération et des cantons, ainsi que sur ses aspects économiques et son financement. Elles et ils apprennent à connaître les bases légales et les assurances sociales ou privées qui assurent le financement des prestations fournies par les professionnel·les de la santé selon leurs secteurs de travail.

3.7 L'interprofessionnalité

Dans le domaine de la santé, la collaboration entre les professions est la règle. Elle se produit lorsque plusieurs professionnel·les fournissent des services en travaillant avec les patient·es, leurs proches et la collectivité afin de prodiguer des soins de la plus haute qualité quel que soit le contexte (WHO, 2010). Cette formation parcourt des thématiques communes aux filières du domaine Santé :

- la communication interprofessionnelle ;
- les soins en partenariat avec les patient·es, proches, professionnel·les et publics ;
- la clarification des rôles et responsabilités des différents professionnel·les ;
- le travail d'équipe ;
- des notions de leadership collaboratif, qui seront l'objet d'un solide approfondissement au niveau Master ;
- une introduction à la résolution de conflits interprofessionnels.

La filière HES-SO en Ostéopathie permet, dans le cadre de la formation clinique, d'expérimenter une collaboration interprofessionnelle en mettant en activité des étudiant·es d'au moins deux professions afin qu'elles et ils comprennent comment optimiser les compétences, partager la gestion d'un cas et fournir de meilleurs services de santé aux patient·es et à la communauté.

3.8 La digitalisation

La digitalisation, dans le domaine de la santé, est un instrument majeur pour atteindre des objectifs de politique de santé tels que la qualité des données et des soins, la sécurité des patient·es, l'efficacité dans la coordination des soins et l'interprofessionnalité. La santé digitale, ou cybersanté, s'entend comme l'ensemble des prestations sanitaires utilisant des technologies de l'information et de la télécommunication, optimisant ainsi la mise en réseau des acteurs de la santé. Elle englobe également la transmission de données médicales et la sauvegarde de ces dernières dans le dossier électronique du patient (DEP) (LOI FÉDÉRALE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 19 JUIN 2015 [LDEP] ; ORDONNANCE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 22 MARS 2017 [ODEP]). Parallèlement, l'utilisation d'outils et d'applications numériques permet de renforcer les compétences en santé de la population (OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE [OFSP], 2019).

Afin de répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs liés à la digitalisation, les filières du domaine Santé s'engagent à permettre aux étudiant·es de :

- Développer les compétences numériques appliquées au domaine de la santé, notamment à travers l'acquisition d'une culture numérique et la connaissance des principes fondamentaux des technologies émergentes ;
- Acquérir des connaissances légales, éthiques et psycho-sociales en relation à la santé digitale ;
- Suivre le développement des technologies de l'information et leur impact sur le système de santé ;
- Développer une approche critique des outils numériques existants et de leur utilité pour les client·es et les patient·es comme pour les professionnel·les ;
- S'initier à la littérature numérique en santé.

3.9 La durabilité

La durabilité est décrite comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (BRUNDTLAND, 1987). Elle implique également l'engagement vers un avenir mondialement plus équitable quant à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice selon les 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030 des Nations-Unies² et la stratégie du développement durable 2030 du Conseil fédéral qui en découle (CONSEIL FÉDÉRAL (23 JUIN, 2021).

Dans le domaine de la santé, la durabilité adopte plusieurs perspectives : durabilité de l'environnement à travers une utilisation plus respectueuse des ressources et du matériel dans les activités professionnelles, durabilité du système de santé en assurant la relève et durabilité de l'organisation du lieu d'exercice en renforçant des activités de prévention et de promotion de la santé du personnel et des patient·es.

Les filières du domaine Santé soutiennent dans leurs enseignements une transition vers une société durable en tenant compte des trois dimensions de la durabilité que sont l'économie, la société et l'environnement. Elles s'engagent à :

- Former des professionnel·les en intégrant les aspects pertinents de la durabilité dans la formation ;
- Soutenir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Développer des pratiques qui contribuent à réduire l'empreinte écologique de la HES-SO (STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE LA HES-SO 2021 - 2024, NON PUBLIÉ) ;
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité.

² www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

La formation en Ostéopathie de niveau Master

4.1. La vision de la formation

Le Master of Science HES-SO en Ostéopathie offre une formation généraliste de 2 ans comportant 90 ECTS. Il donne accès en tant que professionnel·le débutant·e à tous les secteurs de la profession. Il prépare les diplômé·es à développer leurs savoirs au fil de leur carrière et à les transférer d'un secteur à l'autre pour augmenter quantitativement et qualitativement leurs compétences professionnelles et interprofessionnelles, ainsi qu'à contribuer au développement de leur discipline et des connaissances dans le domaine de la santé. La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités en ostéopathie nécessaires pour pouvoir conseiller, accompagner et traiter de manière appropriée des personnes de tous âges dans différents contextes (institution, cabinet privé), notamment dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, des soins aigus, des soins aux malades chroniques et des soins palliatifs (ORDONNANCE LPSAN, ART. 2.1). En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études en ostéopathie transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants (ORDONNANCE LPSAN, ART. 2.2) :

- Anamnèse, diagnostic et analyse des capacités fonctionnelles de l'organisme à l'aide d'instruments ou de méthodes validés ;
- Reconnaissance des limites de l'ostéopathie et, au besoin, orientation vers d'autres professionnels ;
- Choix de l'approche thérapeutique appropriée, planification et réalisation des manipulations ostéopathiques correspondantes ;
- Information éclairée des patient·es sur les différentes manipulations ostéopathiques et leurs indications ;
- Contrôle de l'efficacité des manipulations ostéopathiques au moyen de standards de qualité ;
- Conduite d'entretiens et travail relationnel avec les patient·es ;

- Collaboration interprofessionnelle, transmission de connaissances en ostéopathie à d'autres groupes professionnels et défense de la perspective de l'ostéopathie.

La filière s'appuie sur la référence normative établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2010). Elle défend également les valeurs de la profession prônées par la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO) et promeut le respect du Code déontologique du FSO pour la profession d'ostéopathe qui définit les normes de conduite déontologique à respecter (FSO-VSO, 2020).

4.2. Les formes et les voies d'études

Formation à temps partiel (TP)

Le Master en Ostéopathie se déroule à temps partiel.

Voie bilingue

La formation à la Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR est bilingue français-allemand.

Passerelle

La formation à la Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR est bilingue français-allemand.

Flexibilité

Quelles que soient les formes d'études déployées, les programmes incluent de la flexibilité facilitant d'une part l'accès à la formation à des personnes avec des parcours préalables particuliers, et permettant d'autre part une certaine individualisation des parcours d'études aux personnes dans des situations de santé, familiales ou sociales particulières ou encore aux personnes pratiquant des sports à un haut niveau. Les aménagements permettent d'ajuster au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques.

4.3. L'organisation des études

Les programmes de formation sont constitués de modules qui sont des unités cohérentes et évolutives de formation et d'évaluation. Chaque module permet l'obtention d'un certain nombre

de crédits ECTS qui expriment le volume d'heures de travail engagées dans le module. Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant·e (GUIDE D'UTILISATION ECTS 2015) intégrant, dans les temps de formation académique, les heures de cours, séminaires et travaux encadrés, les heures de travail personnel encadré par les enseignant·es, et au minimum 30 % de temps de travail personnel individuel, initié par l'étudiant·e (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ).

L'ensemble des crédits ECTS sont acquis une fois remplies les conditions de réussite définies. Chaque module fait l'objet d'un descriptif ajusté annuellement et accessible sur le site web de l'école. Les descriptifs comprennent la liste des compétences par rôles du PEC de la filière qui sont visées par le module (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Ils satisfont le canevas standard de la HES-SO, en particulier sur les conditions de réussite, d'échec, de remédiation et de répétition du module.

4.4 La planification des études

La rentrée académique a lieu à la semaine 38 du semestre d'automne et à la semaine 8 du semestre de printemps. Les semaines de cours alternent les cours magistraux et encadrés, les cours pratiques et le self-learning afin de permettre aux étudiant·es d'intégrer les

connaissances et les compétences visées. La formation clinique compte 30 ECTS et a lieu tout au long du Master à raison de deux jours de stage durant le premier et le quatrième semestre (stage en cabinet privés), et d'un jour de stage durant le deuxième et troisième semestre (stage institutionnel).

4.5 Le système de qualification

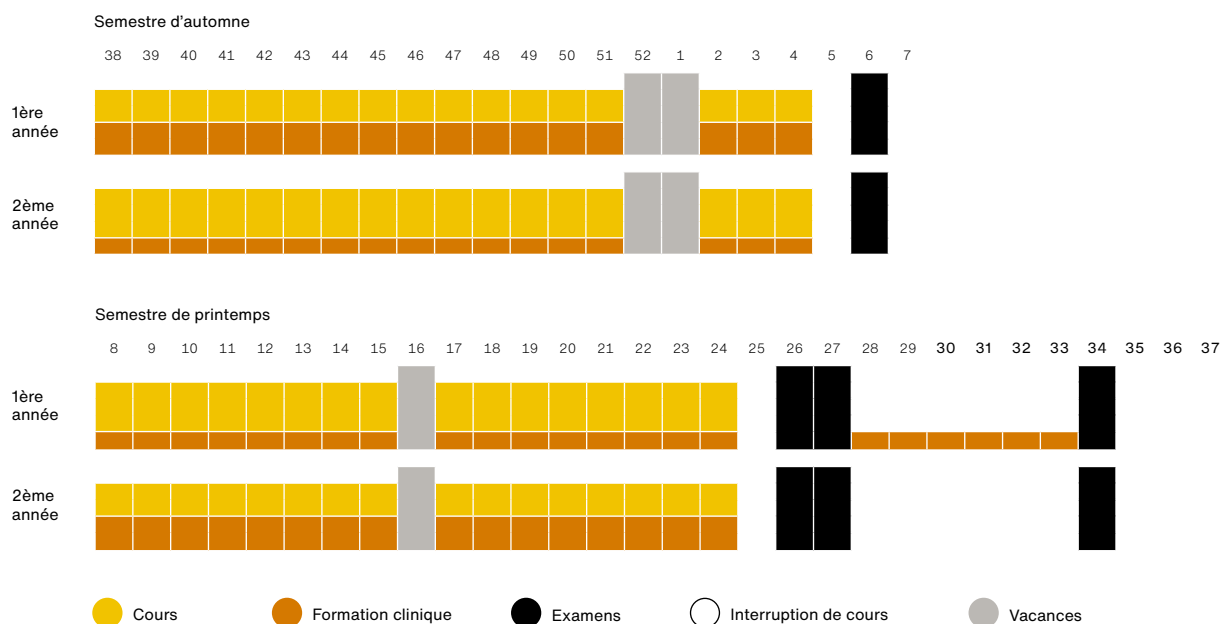
Chaque module fait l'objet d'une évaluation. L'échelle de notation utilisée dans la formation reflète le niveau de prestation de l'étudiant·e conformément au Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO, art. 27, al.2, let. a.

L'étudiant·e obtient son diplôme Master lorsque 90 crédits ECTS sont validés.

4.6 Les effets du titre Master of Science HES-SO en Ostéopathie

Le Master en Ostéopathie donne l'accès à la pratique professionnelle sous la responsabilité d'un·e ostéopathe dont le titre est reconnu et sous sa propre responsabilité (LPSan, chap. 5). Les titulaires de ce diplôme sont inscrit·es dans le Registre national des professions de la santé (NAREG, www.nareg.ch).

Figure 3 - Calendrier des études du Master en Ostéopathie



Le référentiel de compétences pour la formation

Les professions non médicales de la santé ont depuis une cinquantaine d'années été l'objet de réglementation et de contrôle par les pouvoirs publics, en particulier délégués à la Croix-Rouge suisse (CRS). La loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 renforce ces fondements normatifs s'agissant de l'enregistrement des titres, des autorisations de pratiquer et de l'accréditation des filières. Elle énonce notamment les compétences générales (LPSAN, ART. 3) ainsi que sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4) auxquelles les personnes ayant terminé les cycles Bachelor en Ergothérapie, en Nutrition et diététique, en Physiothérapie, de Sage-femme et en Soins infirmiers doivent satisfaire. Les personnes titulaires d'un Master en Ostéopathie sont également concernées. Les compétences spécifiques des filières considérées dans la LPSan sont réglées par l'Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan).

5.1 Une approche par compétences

Une compétence selon Tardif (2006, P. 22) est un savoir agir complexe en situation professionnelle fondé sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'un ensemble de ressources internes (savoir, savoir-faire, savoir-être) et externes (réseaux, documents, etc.), à l'intérieur d'une famille de situations (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). Dans un processus de formation elle correspond à « la capacité avérée d'utiliser les connaissances, les aptitudes et les capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des situations de travail [formation pratique] ou d'étude » (GUIDE ECTS 2015, P. 22).

La compétence ainsi définie nécessite une déclinaison des niveaux de développement et des apprentissages visés dans les modules spécifiques des divers programmes. Cette approche assure la cohérence de la formation parce qu'elle oblige, en élaborant des contenus de formation, à les articuler entre eux pour permettre le développement de la compétence. Durant la formation, les résultats d'apprentissage expriment le niveau de compétence atteint par l'étudiant·e et vérifié par une évaluation (GUIDE ECTS 2015). Dans les formations Bachelor of Science HES-SO à visée

professionnalisante, l'approche par compétences consolide les dimensions d'autonomie et de responsabilité, de réflexivité et d'engagement propres au tertiaire A.

5.2 Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent posséder en particulier les connaissances, les aptitudes et les capacités suivantes :

- A. être capables, sous leur propre responsabilité professionnelle et dans le respect des bonnes pratiques de la profession, de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé ;
- B. être capables d'appliquer de nouvelles connaissances scientifiques dans l'exercice de leur profession, de mener une réflexion permanente sur leurs aptitudes et leurs capacités et de les mettre à jour tout au long de leur vie ;
- C. être capables de déterminer si les prestations qu'elles fournissent sont efficaces, adéquates et économiques et savoir se comporter en conséquence ;
- D. connaître les facteurs qui contribuent au maintien et à la promotion de la santé des individus et de groupes de population et être capables de lancer des mesures qui permettent d'améliorer leur qualité de vie ;
- E. disposer des connaissances nécessaires pour prendre des mesures préventives, des mesures diagnostiques, des mesures thérapeutiques, des mesures de réadaptation et des mesures palliatives ;
- F. connaître les processus de réflexion, de décision et d'action dans le domaine de la santé, tenir compte de l'interaction entre les différentes professions de la santé et d'autres acteurs impliqués dans le système de soins et accorder leurs propres mesures de manière optimale à ces paramètres ;
- G. connaître les bases légales régissant le système suisse de sécurité sociale et de

santé publique et savoir les appliquer dans leur activité professionnelle ;

- H. savoir présenter et documenter leurs actes de manière claire et pertinente ;
- I. être familiarisées avec les méthodes de la recherche dans le domaine de la santé et avec la pratique fondée sur des preuves scientifiques et être capables de participer à des projets de recherche ;
- J. savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé.

5.3. **Les compétences sociales et personnelles** (LPSan, art. 4)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent être capables d'exercer en particulier les compétences suivantes dans leur profession :

- A. assumer leurs responsabilités envers l'individu, la société et l'environnement et observer à cet égard les principes éthiques reconnus ;
- B. reconnaître leurs propres forces et faiblesses et respecter les limites de leur activité ;
- C. respecter le droit à l'autodétermination des patient·es ou des client·es, et
- D. nouer une relation professionnelle adaptée aux circonstances avec les patient·es ou les client·es et leurs proches.

5.4. **Les compétences professionnelles spécifiques** (OCPSan, art. 8)

Selon, l'OCPSan, les personnes ayant terminé le cycle Master en Ostéopathie doivent être capables :

- A. d'assumer la responsabilité professionnelle du processus ostéopathique et d'établir un protocole de traitement qui tient compte des différents aspects bio-psycho-sociaux ;

- B. de procéder, en tant que praticien·nes de premier recours, à une anamnèse et à un examen clinique visant à déterminer si elles peuvent poser un diagnostic ostéopathique et si une prise en charge ostéopathique est indiquée ou s'il faut orienter le patient ou le client vers un autre professionnel ;
- C. d'analyser les capacités fonctionnelles de l'organisme, de poser un diagnostic ostéopathique et de définir un axe thérapeutique ostéopathique permettant de consolider ou d'améliorer l'intégrité structurelle et fonctionnelle du ou de la patient·e ou du de la client·e, et d'appliquer la thérapie ;
- D. d'explicitier le processus ostéopathique en informant de manière adaptée sur les différentes manipulations ostéopathiques et le cadre d'application ;
- E. de développer une relation de confiance et de partenariat avec les patient·es ou les client·es en établissant une communication dans un langage adapté et clair de manière à soutenir efficacement le processus ostéopathique ;
- F. de vérifier l'efficacité des mesures prises au moyen des standards de qualité en vigueur dans le domaine de l'ostéopathie ;
- G. d'identifier les besoins de recherche dans le domaine de l'ostéopathie, de participer à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expertise clinique, de contribuer à une transposition efficace des connaissances dans la pratique professionnelle ;
- H. de transmettre les connaissances en ostéopathie à d'autres groupes professionnels et de faire valoir la perspective de l'ostéopathie au sein d'équipes interprofessionnelles ;
- I. de faire évoluer la profession d'ostéopathe en fonction des besoins résultant de l'évolution de la société et des données issues de la recherche.

5.5 Les compétences par rôles

Les compétences professionnelles finales des professions de la santé du tertiaire A ont été définies et harmonisées au niveau national selon sept rôles professionnels empruntés au référentiel de compétences des médecins du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CanMEDS) (Lederberger et al., 2009). Ces compétences professionnelles par rôles ont été actualisées par les écoles en collaboration avec les associations professionnelles et validées par la Conférence Spécialisée Santé (CSS) en 2020 (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Elles affinent les compétences de la LPSan et de l'OCPSan.

Rôle d'expert·e

Am1 Elles³ posent un diagnostic différentiel ou d'exclusion à partir d'une anamnèse et d'un examen clinique adapté avant de poser un diagnostic ostéopathique en tant qu'expert·e des troubles fonctionnels de l'organisme.

Am2 Elles préservent la sécurité de la ou du patient·e en mettant en place un axe thérapeutique adapté à la ou au patient·e et respectueux du concept ostéopathique.

Am3 Elles traitent les différentes dysfonctions somatiques mises en évidence dans une vision globale de la personne en tenant compte des différents aspects bio-psycho-sociaux.

Rôle de communicateur·trice

Bm1 Elles communiquent et orientent la ou le patient·e de manière adaptée sur les différentes options thérapeutiques les plus appropriées afin d'obtenir une décision partagée et son consentement éclairé dans un souci de prise en charge optimale.

Bm2 Elles utilisent un langage scientifique commun sur le plan interdisciplinaire et interprofessionnel.

Bm3 Elles communiquent les résultats de la recherche en ostéopathie aux professionnel·les concerné·es afin d'optimiser le savoir et la pratique professionnelle.

Rôle de collaborateur·trice

Cm1 Elles collaborent et délèguent, tant sur un plan interdisciplinaire qu'interprofessionnel, en tenant compte des limites des compétences de chacun·e.

Cm2 Elles analysent des problèmes sur le plan interprofessionnel et interdisciplinaire et contribuent à leur résolution en collaboration avec des professionnel·les des domaines apparentés.

Cm3 Elles s'intègrent dans une équipe interdisciplinaire ou interprofessionnelle et contribuent activement à la construction de l'esprit d'équipe.

Rôle de manager

Dm1 Elles participent à la gestion d'une unité de soin ostéopathique et/ou d'une équipe thérapeutique dans un cabinet.

Dm2 Elles appliquent les dispositions légales auxquelles est soumis l'exercice de l'ostéopathie et les règles en matière d'autorisation de pratique et d'installation et d'exploitation d'un cabinet.

Dm3 Elles participent à la mise en œuvre du système qualité et des procédures d'assurance qualité d'une unité de soins et/ou d'un cabinet privé.

3 Le pronom « elles » désigne les personnes ayant terminé leurs études dans la filière Master en Ostéopathie.

Rôle de promoteur·trice de la santé

Em1 Elles prodiguent des conseils productifs, efficaces, réalistes et adaptés afin de consolider ou d'améliorer l'hygiène de vie de la ou du patient·e et son intégrité structurelle.

Em2 Elles appliquent des stratégies de promotion de la santé et de prévention de la maladie pour les patient·es ou les familles.

Em3 Elles utilisent les résultats de la recherche les plus récents afin d'améliorer les indicateurs de santé des patient·es.

Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice

Fm1 Elles améliorent leur savoir en mettant en œuvre des stratégies personnelles pour la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Fm2 Elles participent à des projets de recherche dirigés vers la pratique professionnelle.

Fm3 Elles utilisent les outils pédagogiques enseignés dans un but réflexif pour l'auto et l'hétéroévaluation.

Rôle de professionnel·le

Gm1 Elles respectent, dans sa pratique professionnelle, les principes éthiques et déontologiques envers les patient·es et leurs proches ainsi qu'avec les collègues et la société.

Gm2 Elles analysent et évaluent des problèmes liés à la pratique clinique en proposant des solutions pertinentes qui répondent aux besoins et attentes de la société.

Gm3 Elles participent à faire évoluer la profession d'ostéopathe en fonction des besoins et attentes des patient·es et de l'évolution de la société dans le but de maintenir le leadership dans le domaine d'expertise ostéopathique.

Les axes de formation

La formation Master of Science en Ostéopathie est construite autour de 3 axes d'enseignement, lesquels sont décrits comme des énoncés qui mettent en évidence des éléments centraux de la formation et qui catégorisent des contenus. L'ensemble des axes définis produit la cohérence du PEC. Les modules des divers programmes qui déclinent le PEC sont organisés en fonction des axes. Ils assurent que les étudiant·es atteignent les compétences professionnelles attendues en fin de formation.

Les trois axes représentent une carte d'identité de la formation :

1. **Intégration des savoirs diagnostiques et des savoir-faire ostéopathiques**
2. **Formation clinique**
3. **Travail de Master**

6.1 **Intégration des savoirs diagnostiques et des savoir-faire ostéopathiques**

Cet axe vise l'intégration des compétences diagnostiques contextualisées et des compétences ostéopathiques dans une optique de prise en charge thérapeutique du·de la patient·e.

Compétences par rôles

Am1, Am2, Am3, Bm1, Bm2, Dm2, Em1, Em2, Em3, Gm1

Objectifs

- Construire et justifier un traitement ostéopathique ;
- Argumenter la prise en charge d'un·e patient·e présentant une symptomatologie « orange flag » ;
- Formuler de manière adaptée les risques encourus lors d'un traitement ostéopathique ;
- Pratiquer avec assurance et précision les techniques ostéopathiques, y compris les techniques HVLA dans un protocole de traitement ;
- Evaluer sa prise en charge thérapeutique, y compris les techniques HVLA dans un protocole de traitement.

Contenus

- Synthèses sémiologiques ;
- Synthèses ostéopathie structurelle et fonctionnelle ;
- Synthèses ostéopathie viscérale ;
- Synthèses ostéopathie crânienne.

6.2 Formation clinique

Cet axe vise à confronter l'étudiant·e au premier recours et à la pose d'un diagnostic différentiel et/ou d'exclusion, et à une prise en charge thérapeutique dans un contexte professionnel. L'étudiant·e doit acquérir tout au long des deux années du Master une autonomie lui permettant finalement de prendre en charge un·e patient·e du début à la fin d'une consultation. Elle ou il sera encadré·e et évalué·e par un·e ostéopathe responsable afin de lui permettre d'acquérir toutes les compétences visées par la LPSan à la fin de la formation clinique. Ces stages ont lieu en institutions (de santé) et en cabinets privés.

Compétences par rôles

Am1, Am2, Am3, Bm1, Bm2, Bm3, Cm1, Cm2, Cm3, Cm4, Dm1, Dm3, Em1, Em2, Em3, Gm1

Objectifs

- Poser un diagnostic différentiel et/ou d'exclusion avant de poser un diagnostic ostéopathique afin de décider d'une prise en charge ou non du patient sur un plan ostéopathique ;
- Communiquer et argumenter de manière précise et adaptée avec les patient·es et avec les autres professionnel·les de la santé et de la médecine sur les champs d'application et d'exclusion du traitement ostéopathique ;
- S'intégrer dans une équipe multidisciplinaire afin de défendre la réflexion thérapeutique ostéopathique ;
- Déléguer un·e patient·e à la ou au professionnel·le de la santé adapté·e au profil diagnostique et en justifiant son choix ;
- Comprendre l'organisation et la gestion d'un cabinet de soins ou d'une unité de soins ostéopathique ;
- Défendre et appliquer l'éthique professionnelle.

Contenus

- Stage d'observation de 3 semaines dans différents services (rhumatologie, urgences, neurologie, radiologie, etc...);
- Trois stages de 7 semaines répartis sur l'ensemble du cursus Master (1 à 2 jours par semaine), en institution médicale et en cabinet privé.

6.3 Travail de Master

Cet axe vise le développement des compétences de recherche en ostéopathie.

Compétences par rôles

Bm3, Cm3, Dm3, Em3, Fm1, Fm2, Fm3, Gm3

Objectifs

- Développer le sens critique et l'habilité à transférer les résultats de la recherche dans la pratique clinique ;
- Réaliser un projet de recherche individuel ou de groupe ;
- Renforcement de la communication interdisciplinaire, diffuser les résultats dans la communauté scientifique, le milieu professionnel et auprès des patient·es.

Contenus

- Travail de recherche sur un thème défini spécifique à l'ostéopathie et qui peut être en lien avec d'autres professions du domaine Santé (travail de recherche interprofessionnel).

La mobilité

7.1 La mobilité internationale

La HES-SO favorise la mobilité des étudiant·es durant les cursus de formation par un soutien administratif et financier. Ainsi les étudiant·es de la filière Ostéopathie peuvent suivre leur formation à l'étranger dans le cadre du *swiss european mobility program* (SEMP). Les échanges sont également possibles dans le cadre d'accords extra européens conclus avec des établissements de formation ou de stage. La filière accueille également des étudiant·es de ses écoles partenaires ce qui permet aux étudiant·es resté·es en Suisse de bénéficier de contacts favorisant une compréhension internationale de la formation et de l'exercice de leur profession.

Les ECTS acquis à l'étranger ou leurs équivalents viennent remplacer des modules ou des unités de cours du programme suisse d'origine et sont entièrement reconnus. Les suppléments au diplôme contiennent les informations liées à la mobilité.

Toutefois, la mobilité, qu'elle soit internationale, nationale ou interne, n'est actuellement pas possible durant le Master en Ostéopathie. Au niveau international, il n'existe pas de formation HES équivalente à celle délivrée à la HEdS-FR. Au niveau national, la HEdS-FR est la seule HES qui propose une formation Bachelor en Ostéopathie. Au niveau interne (HES-SO), la filière Bachelor en Ostéopathie est une filière monosite.

La qualité

Les filières Bachelor et Master of Science HES-SO sont intégrées dans le système qualité HES-SO. L'assurance qualité fait entrer chaque filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des formations. Les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) garantissent que l'adaptation des formations a lieu de manière que celles-ci soient en phase avec le contexte de pratique et permettent aux diplômé·es de fournir les services attendus.

8.1 La veille métier

La filière Ostéopathie collabore régulièrement avec la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) pour assurer le développement de la profession aux niveaux local et national. Elle participe ainsi aux débats sur des sujets d'actualité de la profession, ainsi que sur des informations concernant la politique professionnelle.

La filière collabore aussi avec tous types d'institutions médicales (hôpitaux universitaires, cliniques, établissements médicaux sociaux, etc...) afin de répondre à leurs besoins grandissants et à ceux de la population. Ainsi, depuis 2017, des consultations ostéopathiques ont vu le jour dans différentes institutions médicales dans l'ensemble de la Suisse.

La filière échange avec les institutions partenaires qui accueillent des étudiant·es, notamment lors de journées avec les encadrant·es ou personnes de référence (PR). Cette collaboration permet de faire émerger les problématiques de terrain et de répondre aux besoins des institutions et à ceux de la population.

Le suivi des étudiant·es lors du Travail de Master est l'occasion de saisir les problématiques et les enjeux de l'exercice professionnel.

Le corps professoral suit des cours de formation continue afin de rester en contact avec les évolutions de l'exercice du métier et de pouvoir les implémenter, si besoin, dans le programme. Il contribue aussi à la mise en place et la réalisation de la formation continue, notamment au sein de la FSO, destinée aux praticiens et

praticiennes leur permettant de se mettre à jour sur les évolutions scientifiques ou théorique de la profession.

La veille métier est renforcée par l'engagement dans les hautes écoles de personnes qui travaillent à temps partiel à l'école et exercent en parallèle la profession.

L'engagement personnel de nombre d'enseignant·es de la filière dans Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) ou dans des organismes paraprofessionnels confère également une connaissance des milieux ou des usagères et usagers du système de santé.

8.2 La veille scientifique

Au sein de la filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie, la veille scientifique s'opère à travers la collecte et l'analyse de productions scientifiques provenant d'articles, congrès, rapports.

La filière propose au corps professoral, aux ostéopathes en formation et aux ostéopathes en exercice différentes activités afin de leur fournir des outils facilitant l'accès à la littérature scientifique. Elle propose aussi de renforcer les compétences scientifiques avec la possibilité de suivre le module de formation « promouvoir la pratique éclairée », un journal club traitant de thématiques ostéopathique sur la base d'articles scientifiques récents, des webinars thématiques et elle envoie mensuellement une sélection d'articles récents sur des thématiques en lien avec l'ostéopathie.

La veille scientifique est assurée par la participation du personnel d'enseignement et de recherche à divers groupes de recherche en ostéopathie et interdisciplinaire. Les activités de diffusion par des publications ou des conférences, par l'organisation de congrès, impulsent une dynamique scientifique favorisant la réflexion des équipes et la mise à jour des enseignements.

8.3 La veille programme

La veille programme dans la filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie s'effectue à la lumière des innovations pédagogiques et technologiques ainsi que de la veille métier et scientifique.

Le programme d'enseignement prévoit l'intervention d'un grand nombre de vacataires, médecins et ostéopathes garant·es de l'adéquation avec les évolutions scientifiques, cliniques et pratiques de la formation.

La filière réunit l'ensemble de son corps professoral bisannuellement lors de séminaires de filière afin de questionner la pertinence du cursus à la fois sur son contenu et sur ses modalités pédagogiques.

L'amélioration continue du programme est également réalisée par le dispositif institutionnel d'évaluation de l'enseignement par les étudiant·es (EEE). Cette évaluation se réalise de manière anonyme chaque fin de semestre, par questionnaire électronique. Les responsables de modules et les responsables de la filière ont accès aux résultats des EEE. Les résultats sont partagés avec les enseignant·es dont les cours sont évalués afin de les améliorer, et leur permettre toutes les adaptations nécessaires pour le curriculum. Un soutien pédagogique est offert par la HES-SO à tous les enseignant·es.

Références

- Cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) du 20 septembre 2011.
www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications
- Comité stratégique HES-SO. *Convention intercantonale sur la Haute écoles spécialisée de Suisse Occidentale [HES-SO] du 26 juin 2011*.
www.hes-so.ch/fr/sommes-nous-26.html
- Commission européenne. (2020). *European Skills, Competences, Qualifications and Occupations (ESCO)*.
<https://ec.europa.eu/esco/portal/home>
- Conseil fédéral (23 juin, 2021). Stratégie pour le développement durable 2030.
www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/strategie-nachhaltige-entwicklung-2030.html
- eHealth Suisse (2021, mars). *Guide à l'intention des responsables de la formation, Cybersanté : thématiques clés pour les professionnels de la santé* (3e éd.).
www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/F/Guide_cybersante_formation_FR_web.pdf
- European Commission. (2019). *Key competences for lifelong learning*.
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/297a33c8-a1f3-11e9-9d01-01aa75ed71a1>
- Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO). (17 septembre 2020). Code de déontologie de la FSO-FVO.
www.fso-svo.ch/federation/code_deontologie
- Guide d'utilisation ECTS 2015. Commission européenne.
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/da7467e6-8450-11e5-b8b7-01aa75ed71a1>
- Ledergerber, C., Mondoux, J., & Sottas, B. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES*. Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses KFH.
- Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (= LEHE ; RS 414.20 ; état le 1 janvier 2020).
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Office fédéral de la santé publique OFSP. (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020–2030*.
www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html
- Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; le 1^{er} février 2020).
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/17/fr
- Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 13 décembre 2019 concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan (RS 811.212.1 ; le 1^{er} février 2020)
www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/18/fr
- World Health Organization. (2010). Benchmarks for training in traditional / complementary and alternative medicine : benchmarks for training in osteopathy. World Health Organization.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/44356>
- World Health Organization (WHO). (2010). *Framework for action on interprofessional education and collaborative practice* (No. WHO/HRH/HPN/10.3). WHO.
www.who.int/publications/i/item/framework-for-action-on-interprofessional-education-collaborative-practice
- World Health Organization [WHO]. (2020). *Decade of healthy ageing 2020-2030*
www.who.int/fr/initiatives/decade-of-healthy-ageing



haute école **arc** santé
neuchâtel berne jura delémont neuchâtel

**HE
TSL**

ELG+
La Source.
Institut et Haute
Ecole de la Santé

 **Heds FR**
Haute école de santé Fribourg
Hochschule für Gesundheit Freiburg



h e d s

Haute école de santé
Genève

Hes·so  **VALAIS
WALLIS**


Hes·so

hes-so.ch/sante

